



MAIRIE DE MACHECOUL-SAINT-MEME

5 PLACE DE L'AUDITOIRE

44270 MACHECOUL-SAINT-MEME

02.40.02.35.50

CAHIER DES CHARGES

CONSTRUCTION D'UN BOULODROME

PARC DES SPORTS DE LA RABINE

Mission de Maîtrise d'Œuvre

Avril 2019

Maître d'ouvrage :**Ville de MACHECOUL-SAINT-MEME**

5 Place de l'Auditoire

44270 MACHECOUL-SAINT-MEME

tél : 02.40.02.35.50

courriel : compta@machecoul.fr**Article 1 – Pouvoir adjudicateur**

Le pouvoir adjudicateur est représenté par le Maire de Machecoul-Saint-Même, Monsieur Didier FAVREAU.

Article 2 – Objet de la consultation

La présente consultation doit permettre de choisir l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un boulodrome municipal couvert permettant la pratique de la pétanque et l'organisation de compétitions départementales et régionales conformément aux normes de la Fédération Française de Pétanque. Le cahier des charges s'appuie sur une étude de programmation de projets sportifs et sur les besoins recueillis auprès du club de pétanque local.

Le marché en procédure adaptée sera réglementé sur la base du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (arrêté du 16 sept. 2009).

Article 3 – Présentation du projet**3.1 Situation**

Le projet sera implanté sur le parc des sports de la Rabine (parcelle AT132), propriété de la Ville de Machecoul-Saint-Même (voir Annexe 1).

La construction sera positionnée entre la salle multisports Le Falleron, le terrain de football le Falleron, et la voie SNCF (voir Annexe 2).

3.2 Programme

Le maître d'ouvrage, après concertation et recensement des besoins avec le club de pétanque, a établi le programme suivant :

- un ensemble couvert et fermé pouvant contenir :
 - 8 pistes de jeu de pétanque
 - un bureau d'environ 13m²
 - un espace buvette d'environ 20m²
 - une réserve bar d'environ 10m²
 - un local rangement d'environ 20m²
 - un bloc avec sanitaires d'environ 15m²

Un schéma d'organisation précisant les liaisons et accès souhaités est présenté en Annexe 3

3.3 Description du projet

L'orientation de la construction a été retenue comme ce qui suit par le maître d'ouvrage :

- fond des pistes orientées Nord/Ouest
- façade orientée Sud/Est

L'emprise du projet devra impacter au minimum l'aire de jeu extérieure utilisée pour les tournois importants (voir Annexe 4).

Le marché n'inclura pas les voiries et les stationnements en liaison avec les aménagements existants sur le site de la Rabine mais une proposition sera élaborée par le maître d'œuvre au stade de l'Avant-Projet.

3.3.1 Pistes

Les 8 pistes seront disposées perpendiculairement à la longueur de la construction.

Elles seront de dimensions homologuées pour les niveaux de compétition départemental et régional, à savoir 3m x 12,20m. Seul le périmètre de l'ensemble des 8 pistes sera matérialisé par des arrêtoirs de boules, les séparations entre les pistes ne seront pas marquées.

Les arrêtoirs de boules, de type bastaings, seront fixés à 25cm au-delà des limites des pistes, de façon amovible pour permettre la mutualisation de l'espace jeu avec d'autres activités.

Le terrain naturel gravillonné sera maintenu à l'intérieur des pistes, et sur l'ensemble des circulations.

3.3.2 Bâtiment

La construction devra être sobre, simple, en évitant les décrochements de façades. Le style sera celui d'un bâtiment industriel. L'aspect fonctionnel sera privilégié. Les façades en bardage métallique rappelleront les autres équipements sportifs du parc de la Rabine.

Les charpentes et structures de la construction seront de préférence de type métallique. La toiture sera à double pente. La couverture devra garantir une hauteur libre de 6m au dessus des 2 pistes centrales et de 5m au dessus des autres. Un apport de lumière naturelle devra être proposé par l'insertion d'éléments de couverture translucides.

Une ouverture large de type portail sectionnel en façade Nord/Est permettra l'accès de véhicule ou de nacelle pour l'entretien à grande hauteur ou pour le transport de matériels.

Un éclairage devra garantir un éclairement homogène de 200lux au niveau de l'aire de jeu. Cet éclairage, étanche et sécurisé, sera fixé directement sous la charpente, non suspendu. La commande se fera depuis un tableau de commande sécurisé.

3.3.3 Locaux annexes

L'espace buvette devra permettre un service côté intérieur ainsi qu'en façade Sud/Est, face à l'espace jeu extérieur. Des panneaux amovibles de type auvent permettront d'ouvrir un linéaire de comptoir face aux pistes.

La réserve bar sera en communication directe avec la buvette. Ce local sera isolé mais non chauffé.

Le bloc sanitaire sera accessible depuis l'entrée du bâtiment et depuis les pistes intérieures. Il sera composé d'une cabine wc accessible PMR mixte, d'une cabine Femme et d'une cabine Homme, d'un coin avec urinoirs, et d'un espace lave-mains. Ce bloc sera isolé mais non chauffé.

Le bureau sera accessible depuis l'intérieur du bâtiment. Une communication de type châssis ouvrant sur façade Sud/Est permettra les inscriptions aux concours depuis l'aire de jeu extérieure (guichet). Ce local sera isolé et éventuellement chauffé.

Le local rangement sera accessible face aux pistes intérieures, par un bloc porte grillagé.

3.4 Contraintes techniques et économiques - coût d'objectif

La qualité économique de l'ouvrage portera sur les travaux d'aménagement et sur la maintenance. Le choix des matériaux, à l'intérieur comme à l'extérieur, sera pensé pour que l'entretien se fasse de façon simple, rapide et économique. Le maître d'ouvrage souhaite limiter le coût d'investissement par une optimisation des choix concernant les options fonctionnelles, les matériaux, les principes constructifs et techniques ainsi que pour les équipements. Il souhaite garantir les meilleures conditions de durabilité des différents constituants des bâtiments en adaptant en particulier les prestations aux conditions d'utilisations spécifiques des locaux.

La nature du cloisonnement, des plafonds et des sols des locaux annexes (descriptif en 3.3.3) devra être renseignée.

L'avantage économique et/ou technique sera apprécié par le maître d'ouvrage. L'aspect esthétique sera considéré.

Le coût d'opération est estimé à 350 000€ TTC. Il comprend les honoraires, les liaisons réseaux, les bureaux de contrôle et de coordination, les assurances. Il ne comprend pas les voiries extérieures et les stationnements. Le coût du bâtiment est estimé à 280 000€ TTC maximum.

Pour maîtriser le coût objectif du projet, le maître d'ouvrage pourra décider le cas échéant de réduire à 6 le nombre de pistes de pétanque, et ainsi limiter la surface totale de la construction.

3.5 Contraintes de chantier

L'ensemble de l'organisation et du phasage des travaux devra tenir compte des contraintes du site de façon à minimiser les nuances ou risques particulièrement vis-à-vis des nombreux scolaires et sportifs fréquentant le site.

A cette fin, toutes les précautions devront être mises en œuvre et toutes les démarches devront être faites auprès des services compétents, en temps opportun, par le maître d'œuvre.

Article 4 – Etendue et conditions de la consultation

L'offre devra couvrir l'ensemble des prestations propres à une mission de maîtrise d'œuvre sur cette opération :

- étude et proposition de solutions au maître d'ouvrage, rencontres et présentations d'esquisses, estimation des coûts
- finalisation d'étude jusqu'à l'A.P.D.
- constitution du dossier Permis de Construire
- rédaction de l'ensemble des documents pour la consultation des entreprises
- analyse des offres reçues, restitution et présentation obligatoire au maître d'ouvrage
- sélection des offres retenues en accord avec le maître d'ouvrage
- assistance au maître d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux

- élaboration du planning de travaux
- suivi des travaux, coordination
- réception et bilan de fin de travaux

Le candidat devra présenter des références dans la réalisation de projets similaires.

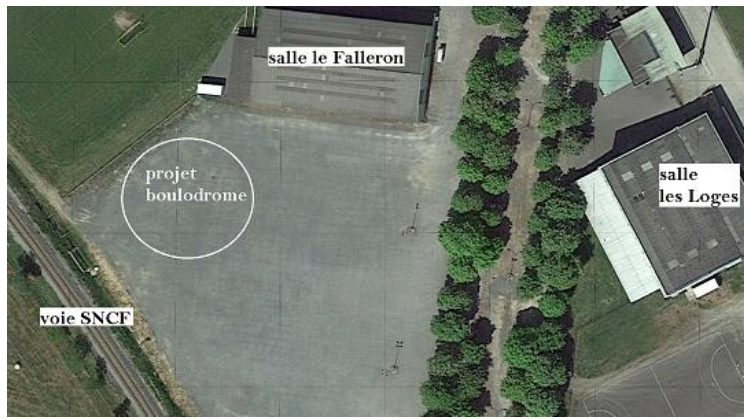
Article 5 – Calendrier de réalisation prévisionnel

- Consultation de la maîtrise d'œuvre : **avril 2019**
- Lancement de la mission : **juin 2019**
- Elaboration et présentation des avants projets : **juillet 2019**
- Dépôt des autorisations d'urbanisme : **septembre 2019**
- Consultation des entreprises : **octobre 2019**
- Passation des marchés de travaux : **novembre 2019**
- Début des travaux : **décembre 2019**
- Réception par le maître d'ouvrage: **2ème trimestre 2020**

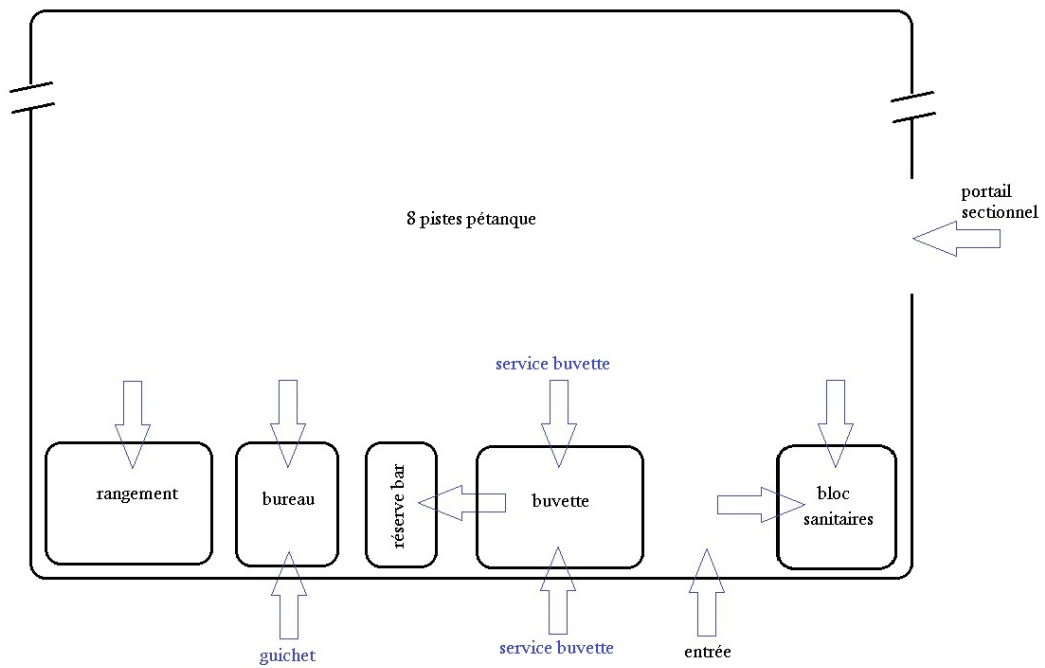
Annexe 1 – situation et extrait cadastral



Annexe 2 – implantation du projet



Annexe 3 – schéma organisation



Annexe 4 – orientation et emprise

